

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : D747-2026 – Élection des Vice-Présidents du SIRYAE


LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 MAI 2026 À 19H30	
Date de convocation : 12/05//2026	Membres présents : 46
Nombre de délégués en exercice : 55	Nombre de pouvoirs : 2
	Nombre total de votes : 48

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures trente minutes, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Julien BUISSON	X	
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Rémi SOURISSE	X	
BAZAINVILLE	Pascale LUCAS	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Jean-Claude LAINÉ	X	
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Florence JANSSENS		X
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Dominique MURIEL	X	
GAMBAIS	Isabelle DUMAS	X	
GARANCIÈRES	Françoise MERIAUX	Pouvoir	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Pierre-André FAUCHERY	X	
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Valérie GONNORD	X	
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Jean-Michel MICHENAUD	X	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Virginie CHARPENTIER	X	

Envoyé en préfecture le 28/05/2026 X
 Reçu en préfecture le 28/05/2026
 Publié le 28/05/2026
 ID : 078-200063048-20260520-D747_2026-DE

LES MESNULS	Hélène ARSICAUD		
LÉVIS-ST-NOM	Alexandre CAPRON		
MARCQ	Franck LEGRAND		X
MAREIL-LE-GUYON	Samuel LOZAY	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	X	
MAULETTE	Anne DUCHALAIS		X
MÉRÉ	Serge NARDELLI	X	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	Pouvoir	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	X	
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Laurence REIG	X	
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Vincent CUTTÉ	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Françoise ROUDIER	X	
ORGERUS	Baptiste DEVIENNE	X	
OSMOY	Walter ROUZIC	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Tanguy DE COATGOUREDEN		X
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Stéphane PEREIRA	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Martine ALBA-TIERS	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Florent BABIN	X	
SAULX-MARCHAIS	Bertrand LEMOINE	X	
SEPTEUIL	Laurent DEBUIRE		X
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	Ludovic PATTYN	X	
VICQ	Yann ROBERT	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Patrick BOURDEAUX		X
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Brigitte GRANDO	X	
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi -	Marie-Françoise RUDE	X	
	Jean-Louis BARON	X	

Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Philippe GAULTIER	Envoyé en préfecture le 28/05/2026	
	Jean-Louis DUCHAMP	Reçu en préfecture le 28/05/2026	
S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Frédéric PELEGRIN	Publié le 28/05/2026	
	Philippe LEJEUNE	ID : 078-200063048-20260520-D747_2026-DE	X

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Françoise MERIAUX, représentant la Commune de GARANCIÈRES, donne pouvoir à Monsieur Didier SAUSSAY, représentant la Commune de FLEXANVILLE.

Monsieur Jean-Michel CUISINIER, représentant la Commune de MILLEMONT, donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Monsieur Didier SAUSSAY, représentant la Commune de FLEXANVILLE, est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Considérant que l'assemblée a fixé le nombre de Vice-Présidents à trois,

Considérant que chaque Vice-Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu,

Le Président est assisté de deux scrutateurs les délégués les plus jeunes à savoir Messieurs Baptiste DEVIENNE et Walter ROUZIC,

Élection du premier Vice-Président :

Le Président invite les candidats à se faire connaître :

Se présente :

- Monsieur Guillaume MANGIN de la commune de PRUNAY-LE-TEMPLE

Le Comité Syndical décide :

- De procéder à l'élection du premier Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	48
Bulletins litigieux ou blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24

Résultats obtenus :

Monsieur Guillaume MANGIN	47 voix
---------------------------	---------

Monsieur Guillaume MANGIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-Président du SIRYAE et a été immédiatement installé, déclarant expressément accepter cette fonction.

Élection du deuxième Vice-Président :

Le Président invite les candidats à se faire connaître :

Se présente :

- Madame Nathalie CAHUZAC de la commune de MAREIL-SUR-MA

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 078-200063048-20260520-D747_2026-DE



Le Comité Syndical décide :

- De procéder à l'élection du deuxième Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	48
Bulletins litigieux ou blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25

Résultats obtenus :

Madame Nathalie CAHUZAC	48 voix
-------------------------	---------

Madame Nathalie CAHUZAC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième Vice-Présidente du SIRYAE et a été immédiatement installée, déclarant expressément accepter cette fonction.

Élection du troisième Vice-Président :

Le Président invite les candidats à se faire connaître :

Se présentent :

- Monsieur Frédéric PELEGRIN de la commune d'ÉLANCOURT
- Monsieur Vincent CUTTÉ de la commune de NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

Le Comité Syndical décide :

- De procéder à l'élection du troisième Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	48
Bulletins litigieux ou blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24

Résultats obtenus :

Monsieur Frédéric PELEGRIN	41 voix
Monsieur Vincent CUTTE	6 voix

Monsieur Frédéric PELEGRIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Vice-Président du SIRYAE et a été immédiatement installé, déclarant expressément accepter cette fonction.

Pour extrait rendu exécutoire,

Le Président
Guy PÉLISSIER



Le secrétaire de séance
Didier SAUSSAY

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.